



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

21 juillet 2016

L'affaire de Soamahamanina continue de défrayer la chronique, d'autant plus que la tentative de médiation initiée par le Préfet de la région Itasy a échoué. Dans le volet politique, les quotidiens s'intéressent à la dissension interne au sein du parti Leader Fanilo ainsi qu'au mouvement de la plateforme réunissant les opposants au régime, dénommée « Mitsangana ry Malagasy ».

Politique interne

CODE DE LA COMMUNICATION : LA VIE PRIVÉE DES POLITIQUES TABOU

En vertu du Code de la communication, la vie privée des personnalités politiques est un sujet intouchable sur lequel ni la presse ni les citoyens n'ont aucun droit de regard. L'article 20 de ce texte prévoit que « le journaliste s'abstient de porter toute atteinte à la vie privée des personnes même lorsque ces personnes assument des fonctions ou un rôle politique. Toutefois, lorsque l'intérêt public le justifie, le journaliste peut révéler des informations lorsque celles-ci compromettent la morale publique et/ou constituent une menace pour la santé publique ». Or, la version initiale de ce texte stipulait que « sous réserve du respect des règles d'éthique et de déontologie, la publication de la vie privée des personnages publics ne peut constituer une atteinte à la vie privée ». Cette version initiale se basait sur le principe de l'obligation de redevabilité, mais également l'exemplarité dont devraient faire preuve les personnalités jouant un rôle ou exerçant des fonctions politiques vis-à-vis des citoyens. Ainsi, initier le débat et réclamer des explications sur le prix astronomique de la robe d'une Première Dame d'un des pays les plus pauvres au monde, et lorsque l'austérité est imposée dans le budget étatique, sera punie d'une amende de 1 à 6 millions d'Ariary. (L'Express de Madagascar, p. 5, Les Nouvelles, p. 3 ; Madagascar-Laza, p. 7 ; Madagascar Matin, p. 4 ; La Gazette de la Grande Île, p.9)

- *Le pasteur Lala Rasendrasahina, de l'Eglise réformée de Madagascar a pris la défense des journalistes par rapport à ce Code de la communication, en soutenant que ce texte est liberticide tant pour les journalistes que pour le lecteur, l'auditeur et le téléspectateur. « Nous ne pourrions plus voir les informations comme celles publiées ou diffusées à l'étranger, des informations qui intéressent le public, des caricatures... », a-t-il déclaré. (Les Nouvelles, p. 2)*

PRESIDENTIELLES DE 2018 : L'ONU APPORTERA SON APPUI

Dans une lettre officielle parvenue à la Commission Electorale Nationale Indépendante, la semaine dernière, l'Organisation des Nations Unies a communiqué qu'elle appuiera les élections présidentielles de 2018. Le 27 juillet prochain, une concertation entre la CENI, le gouvernement malgache et les Nations Unies, aura lieu pour échanger sur les préparatifs et la manière dont le financement du gouvernement ainsi que l'assistance des partenaires techniques et financiers seront articulés. La création d'un nouveau basket-fund est en vue. (Madagascar-Laza, p. 2)

VIE DE PARTI : LA LUTTE DE LEADERSHIP AU SEIN DU LEADER FANILO CONTINUE

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



La semaine passée, la presse a été informée d'une plainte déposée par Jean Max Rakotomamonjy, président national du parti Leader Fanilo et non moins président actuel de l'Assemblée nationale, contre la faction des membres du parti conduite par Heriniaina Mahosindrahaja. Le 15 juillet dernier, le Tribunal a donné raison au plaignant et décidé la suspension de l'utilisation du logo, de la dénomination sociale et du Leader Fanilo par Heriniaina Mahosindrahaja et toutes personnes impliquées. Le Tribunal aurait également interdit la tenue du conseil national que la faction des exclus prévoyait d'organiser les 22 et 23 juillet prochains, avec à l'ordre du jour, l'élection des nouveaux membres du bureau du parti. L'équipe de Jean Max Rakotomamonjy a organisé une conférence de presse, hier, pour affirmer leur droit sur le parti. En même temps, le camp adverse compte maintenir le conseil national et interjeter appel, tout en précisant qu'il n'a pas été notifié de cette décision de Justice. (L'Express de Madagascar, p. 5 ; Madagascar-Laza, p. 2 ; Madagascar Matin, p. 3)

- Les partisans de Heriniaina Mahosindrahaja soutiennent que la décision de justice concerne uniquement Heriniaina Mahosindrahaja, laissant entendre que les autres membres ne sont pas concernés. Aussi, le conseil aura bel et bien lieu, mais le lieu du rendez-vous n'est toujours pas connu. (Les Nouvelles, p. 2)
- L'équipe de Jean Max Rakotomamonjy a menacé de passer à une « autre étape » si le camp adverse persiste à organiser un conseil national. D'après son avocat, cette décision a été rendue par un Tribunal de référé, et donc, fait l'objet d'une exécution provisoire indépendamment d'autres voies de recours, et s'applique à tous. Par ailleurs, bon nombre d'observateurs s'interrogent sur le silence de l'épouse du fondateur et non moins présidente d'honneur du parti Leader Fanilo, Lantsoa Razafimahaleo, laquelle a été nommée sénatrice au nom de ce parti. (Midi Madagasikara, p. 17 ; L'Observateur p. 4)

DES PARTIS POLITIQUES REJOIGNENT LA PLATEFORME « MITSANGANA RY MALAGASY »

Des syndicats, partis et politiciens sont venus grossir les rangs de la plateforme des opposants dénommée « Mitsangana ry Malagasy ». Il s'agit, entre autres, du parti Avana de Jean Louis Robinson, de Hiaraka Isika de Camille Vital, du Comité pour la réconciliation nationale de Tabera Randriamanantsoa, du syndicat SEKRIMA de Njaka Andriamisa ainsi que de personnalités politiques telles que Masimana Manantsoa. L'un des leaders de cette plateforme, Sylvain Rabetsaroana, a estimé que le régime actuel a atteint ses limites. Et d'ajouter que la population veut des solutions et des actions concrètes allégeant leur souffrance et améliorant sa vie quotidienne. Il déplore notamment l'insécurité, la corruption, et la dilapidation des richesses nationales, à travers la passation de contrat sur de grands projets qui ne profitent pas au pays. (Midi Madagasikara, p. 11 ; L'Observateur p. 2 ; La Vérité, p. 2)

- Les réunions continuent de se tenir, mais les membres ont choisi de ne pas concrétiser les mouvements d'envergure en cette période d'exams officiels. D'ailleurs, juste après son officialisation, le mouvement organisé par cette plateforme de partis politiques avait été qualifié d' « appel à la désobéissance civile » par les dirigeants pro-régime. Face à une telle accusation, une source proche du mouvement a répliqué que « le fait d'appeler les Malgaches à réagir ne signifie pas les inciter à descendre dans la rue. Il s'agit plutôt d'une conscientisation, d'un appel au réveil et à l'intérêt

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



vis-à-vis de la conjoncture nationale ». (Les Nouvelles, p. 3)

Foyers de tension

SOAMAHAMANINA : ECHEC DE LA TENTATIVE DE MEDIATION

Les opposants à l'exploitation aurifère à Soamahamanina ont boycotté la réunion de médiation prévue se tenir hier à Miarinarivo, sous l'égide du Préfet de la région Itasy. A la place, ils sont venus à l'entrée de la commune à la rencontre des journalistes venus sur les lieux assurer la couverture médiatique de la réunion. Munis de banderoles, les contestataires ont organisé une manifestation spontanée pour demander le départ définitif de la société chinoise, la décision du gouvernement de suspendre l'exploitation minière n'étant pas satisfaisante. Les villageois attendent de l'Etat, s'il est de bonne foi dans cette médiation, qu'il se déplace jusqu'à Soamahamanina pour entendre leur voix, a indiqué un des manifestants. Le gouvernement n'en est pas à sa première tentative de médiation. Une équipe dirigée par la ministre de la Population a été dépêchée sur les lieux vendredi dernier, en vain. La société a commencé à installer ses engins et a déjà signé 27 contrats de location de terrain avec les propriétaires, d'une durée variant entre 1 et 2 ans. D'après les explications de Dany Rasolomanana, directeur technique de la société, le permis minier est d'une durée de 40 ans, mais la société est encore en phase de test et d'exploration. La société estime à 22 ans la durée du projet minier. (L'Express de Madagascar, p. 3) Concernant l'arrivée de la cinquantaine de journalistes sur les lieux, l'accès au site d'implantation de la société a été bloqué par des gendarmes et des policiers munis d'un arsenal anti-émeutes. Une escouade de gendarmes cagoulés a été dépêchée depuis la capitale, pour établir un véritable rideau de fer à l'entrée des voies menant au site. Le barrage est protégé par une ceinture de gendarmes du groupement de l'Itasy et de policiers du commissariat de Miarinarivo, tenant à la main, des fusils d'assaut, boucliers et matraques. Le Commandant de l'Etat-Major Mixte Opérationnel de l'Itasy a indiqué que les journalistes n'ont pas été autorisés par la société à accéder au site. Bien que les éléments armés aient lancé des propos désobligeants envers les journalistes en guise de provocation, ces derniers ont préféré rebrousser chemin, a remarqué L'Express de Madagascar, qui a fait un traitement approfondi du sujet. Notons que les riverains dénoncent une violation par la société minière, de la décision gouvernementale ayant statué en faveur de la suspension des activités d'extraction. (p.10 ; Midi Madagasikara, p. 11). Selon les villageois, les Chinois n'ont à aucun moment, stoppé leurs activités, et travaillent même la nuit. (Madagascar Matin, p. 2 ; La Gazette de la Grande Île, p. 3 ; Tia Tanindrazana, p. 3 ; La Vérité, p. 3)

- Les journalistes des médias privés réunis au sein du « Mouvement pour la liberté d'expression » ont dénoncé un deux poids deux mesures, en ce sens que les médias proches du pouvoir ont pu circuler librement sur le terrain d'exploitation, hier. Concernant la demande d'autorisation qui doit être déposée 24 heures à l'avance pour pouvoir accéder au site, les journalistes considèrent cette démarche comme une atteinte au droit d'accès à l'information et à la liberté de la presse. (Les Nouvelles, p. 17)
- Deux groupes de journalistes se sont rendus sur les lieux, hier. Le premier groupe de journalistes a été pleinement autorisé à accéder au site, car ils étaient munis d'une autorisation délivrée par les dirigeants de la société Jiuxing Mines, contrairement au

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



second groupe de journalistes. Le journal L'Observateur (p. 2) semble aiguïser la tension, en ce sens qu'il qualifie ces « Chinois » d' « aventuriers sans scrupules, ignorant toutes lois et règles et se comportant comme des envahisseurs ». Le journal profère des rumeurs, en déclarant qu'« après avoir offert des commissions et des pots-de-vin juteux aux hauts responsables, ils se croient tout permis, confiants de pouvoir bénéficier de la protection de ces dirigeants corrompus. Ils se foutent complètement de la décision prise en conseil du gouvernement suspendant l'exploitation. Plus que jamais, la démission du Président de la République et la tenue d'une élection anticipée s'avèrent pertinents et salutaires pour le peuple ».

- **Madagascar-Laza (p. 6)** a choisi de rapporter la version d'un seul bord, à savoir celle de la société chinoise Jiuxing Mines SARL et des villageois qui ont signé un contrat de bail avec ladite société. Ces derniers de préciser que leurs terrains « n'ont pas été vendus mais loués aux Chinois ». Selon les explications de l'un des propriétaires fonciers qui est non moins adjoint du Chef fokontany de Soamahamanina, la majorité des contestataires n'ont aucun droit sur ces terrains. Pour sa part, la société a tenu à démentir les rumeurs selon lesquelles les méthodes d'exploitation auxquelles elle a recours contribuent à la dégradation de l'environnement et sont susceptibles de provoquer la destruction des forêts de Tapia. Et pour cause, les activités sont encore en phase préparatoire et non exploratoire, a-t-on indiqué.
- Une centaine de familles habitant la commune de Soamahamanina se plaignent de la pollution du fleuve d'Ikalaria à Miarinarivo, à cause des activités minières entreprises par la société chinoise. D'après ces villageois, le niveau du fleuve commence à baisser actuellement, et ils craignent qu'il n'arrive plus à irriguer les plantations. (**La Gazette de la Grande Île, p.13**)
- Le maire de la commune de Miarinarivo II a précisé que la forêt de Tapia fait la richesse de cette région. Le Comité de gestion des forêts de la région Itasy s'est vu décerner un prix lors d'un concours international dont l'objectif est d'accélérer l'émergence d'initiatives citoyennes pour lutter contre le réchauffement climatique, dans le cadre de la COP21 en 2015. (**Les Nouvelles, p. 17**)

Economie et société

IMMIGRATION : REPRISE DE LA DELIVRANCE DE PASSEPORTS

*Le Service central de l'émigration et de l'immigration auprès du ministère de la Sécurité publique délivre à nouveau les passeports électroniques. La panne technique ayant causé sa suspension est résolue, a indiqué le responsable de la communication auprès de la Police nationale. Interrogé sur la possibilité du retour de ce problème, il a expliqué que « la machine peut tomber en panne à n'importe quel moment ». En effet, c'est la troisième fois que cette suspension se produit depuis la mise en vigueur du passeport électronique, en janvier 2015. Le ministère de la Sécurité publique insiste sur un problème de panne technique, alors que Semlex Groupe, prestataire et propriétaire de la machine de délivrance du document parle d'une coupure intentionnelle, en raison du non-paiement de 6 mois d'arriérés par l'Etat. D'autres sources évoquent un problème plus profond. (**L'Express de Madagascar, p. 9 ; Madagascar-Laza, p. 9**) En tout cas, face à l'amalgame entre cet octroi de passeport par*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



le ministère de la Sécurité publique et le projet de passeport panafricain, une source ministérielle a expliqué que le passeport panafricain est un projet de l'Union africaine qui s'inscrit dans un projet d'intégration régional à long terme. Autrement dit, le projet n'est encore qu'à ses débuts. (p.5)

- Au cours du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est déroulée à Kigali, Hery Rajaonarimampianina a reçu comme tous les autres dirigeants africains, son passeport panafricain. Il a expliqué en marge de ce Sommet, que l'émission de passeport panafricain n'a aucun lien avec la suspension du passeport délivré par le ministère de la Sécurité publique. En tout cas, l'octroi du passeport panafricain facilitera la circulation sur le continent africain, et il n'y aura plus besoin de visa pour voyager. (Midi Madagasikara, p. 18)
- Le passeport panafricain est destiné uniquement aux Chefs d'Etat et aux ministres des Affaires étrangères des pays membres. Progressivement, il sera mis à la disposition des autres responsables étatiques, des opérateurs économiques et des simples citoyens. Ce ne sera pas pour aujourd'hui, ni demain, a précisé Madagascar-Laza (p. 2)
- Les Malgaches devraient trouver un certain intérêt dans cette intention de l'Union africaine d'accorder un passeport commun à tous les Africains. En effet, le passeport malgache figure parmi les moyennement fiables aux yeux des Polices des frontières du monde entier. En tout cas, le projet est ambitieux, d'où le scepticisme des pays développés. (Madagascar Matin, p.4)

RECETTES FISCALES : LA PREVISION 2016 REHAUSSEE DE 20 MILLIARDS D'ARIARY

Une augmentation de recettes supplémentaires de 20 milliards d'Ariary est prévue dans la Loi de Finances Rectificatives 2016. Les recettes fiscales de cette année devraient donc atteindre 1918 milliards d'Ariary contre une prévision initiale de 1898 milliards d'Ariary. Outre les réformes continues et les contrôles fiscaux, l'amélioration des recouvrements est la principale raison de cette performance, d'après les représentants de la Direction générale des Impôts. (Midi Madagasikara, p. 3 ; Les Nouvelles, p. 16)

- La LFR 2016 annonce des mesures plus clémentes pour les sanctions fiscales. Pour le cas des entreprises assujetties à la TVA, les sanctions ont été revues à la baisse, soit à 10 % au lieu de 100% en cas de non-émission de chèques sur les transactions. Cette mesure tend à inciter les contribuables à s'acquitter de leurs devoirs fiscaux. (L'Express de Madagascar, p. 7)

STATUT DE LA BANQUE CENTRALE : LA HCC EMET DES RESERVES

Une semaine après avoir censuré la LFR 2016, la Haute Cour Constitutionnelle a déclaré hier, que les dispositions de la loi portant Statut de la Banque centrale de Madagascar sont conformes à la Constitution, tout en émettant des réserves. Cette réserve concerne la disposition qui confère au Comité exécutif, la définition de la politique monétaire et des modalités de sa mise en œuvre. En effet, la HCC a déclaré non-conforme, le terme « définition », et suggère les termes « élaboration » ou « conception », dans la mesure où la définition de cette politique est un élément essentiel indissociable de la politique économique générale de l'Etat, dont la détermination incombe au Président de la République en conseil

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



des ministres ; et la conduite au gouvernement sous la direction du Premier ministre, en vertu de la Constitution. La HCC reconnaît néanmoins, que les banques centrales sont indépendantes des gouvernements et que la notion d'indépendance appliquée à une banque centrale recouvre à la fois une dimension politique et économique. En d'autres termes, la Banque centrale ne peut faire tourner la planche à billets pour combler le déficit budgétaire. (Midi Madagasikara, p. 12 ; Madagascar-Laza, p. 3)

BETROKA : PRESENCES « SUSPECTES » DANS LA VILLE

La population de Betroka a été étonnée d'apercevoir une dizaine d'hommes de nationalité arabe, débarquer dans la ville depuis le début du Ramaddan. Beaucoup s'interrogent sur leur présence sur les lieux, surtout que cette région du pays est classée zone rouge à cause des méfaits des voleurs de bovidés. Sont-ils là pour faire du tourisme, ou pour entreprendre des extractions minières ou pour faire du commerce ? Pas plus tard que la semaine dernière, un groupe de ressortissants érythréens ont débarqué à Antananarivo. Sans parler des voyageurs étrangers ramenés à bord de la compagnie aérienne turque toutes les semaines. Qu'est-ce qui se cache derrière tous ces faits, s'interroge **Tia Tanindrazana (p.2)**

- « Le pays et l'Islam », tel est le titre de l'éditorial de **Madagascar-Laza (p.2)**. Le quotidien s'interroge si les allégations selon lesquelles l'Etat malgache aurait accepté la demande d'un Etat islamique de construire des milliers de mosquées à Madagascar sont une intox ou une information avérée. D'autant plus que Madagascar compte plus de chrétiens que de musulmans. D'un autre côté, la montée en puissance des vindictes populaires telles qu'elles sont appliquées chez nous, ressemble plus à l'application de la Charia dans les pays islamiques.

Format de couverture

Les journaux **L'Observateur**, **Madagascar Matin**, et **Les Nouvelles** arborent en bandeau, à la Une de leur édition, une publicité politique du mouvement des opposants au régime « Mitsangana ry Malagasy » ou en traduction libre : « Levez-vous les Malgaches ». La publicité en question est un appel « à se lever » pour faire face aux atteintes à la liberté d'expression et aux valeurs démocratiques, ainsi qu'aux menaces à l'encontre des communicateurs et des journalistes.

Style et déontologie

Le sénateur **Abdirassoul Mourad** a émis un droit de réponse qui s'étale sur une page entière dans le journal **Madagascar Matin (p.5)**. Il s'agit d'une réponse par rapport à l'article paru le 12 juillet 2016 intitulé « Salaire et avantages de nos parlementaires : 100 fois du minimum ». Le sénateur explique que les allégations et les chiffres qui ont été produits, sans recoupement, ne sont pas fondés et peuvent être considérés comme des « informations mensongères » induisant en erreur, et qui sont dénoncés dans le Code de la communication. « Il est ainsi évident qu'un recoupement des informations directement auprès du Sénat aurait permis à l'auteur de cet article de disposer des informations fiables, d'autant plus que le Sénat prône la transparence et la bonne gouvernance », peut-on lire dans ce droit de réponse.

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



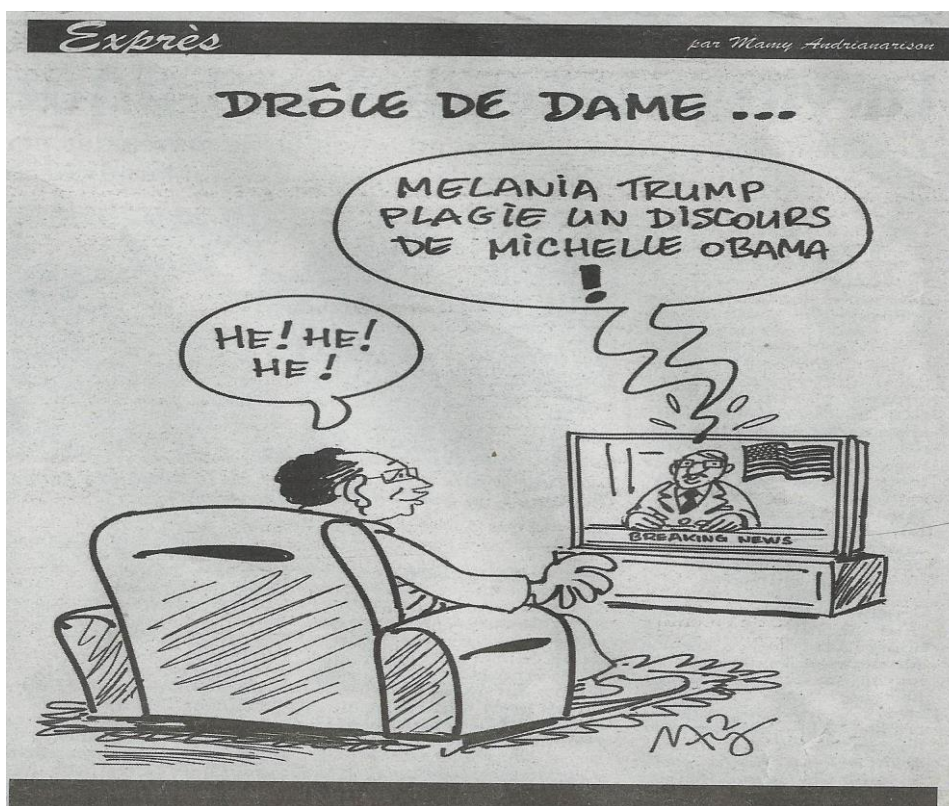


INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Un peu d'humour



L'Express de Madagascar, p. 2

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

